

Image not found or type unknown



Donation par préciput hors part

Par **yaba**, le **27/01/2013** à **14:13**

BONJOURrnj'ai fait donation à mon fils par préciput hors part d'une maison en très mauvaise état située dans la ville de Cuers dans le Var, évaluée par constat d'huissier lors de la donation de 208.000 francs en 1990 en nue-propiété vu que j'en ai gardé l'usufruit. Pouvez-vous me renseigner de la valeur à ce jour compte tenu des années réévaluées à ce jour? rnrnEst-il possible que mon fils s'il le désire puisse m'en refaire donation ou se désister en me la redonnant? pour cela que faut-il faire?rnMerci par avance de votre réponse.